

du Dominion et des provinces, mais aussi pour étudier la question des impôts par rapport à ces mesures. Il importe fort, à mon sens, que cette conférence ait lieu avant qu'on présente soit au parlement fédéral soit aux assemblées législatives des mesures qui présupposent une entente finale entre les gouvernements du Dominion et des provinces. Nous serons prêts à envoyer des représentants à une telle conférence à la date qui vous conviendra, mais je vous exhorte à tenir cette conférence le plus tôt possible.

Cette lettre portait ma signature.

J'ai fait mention de ce document à seule fin de signaler que mon exposé général de la situation a fait une assez bonne impression sur celui qui était alors premier ministre du Canada, puisqu'il en a transmis copie au premier ministre de chacune des autres provinces, leur demandant en même temps si, à leur avis, cela constituait une base satisfaisante pour la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Il est avéré que tous les premiers ministres provinciaux ont déclaré que c'était là un bon point de départ pour une telle conférence.

Je n'ai pas besoin de revenir sur les discussions qui ont eu lieu dans la suite, mais une conférence s'est ouverte à Ottawa le 6 août 1945. Le gouvernement fédéral a alors soumis plusieurs propositions touchant les impôts, la santé, la sécurité sociale et les placements d'État. Je tiens à souligner que tous les gouvernements représentés à cette conférence se sont engagés à accepter ces propositions comme base des discussions et qu'ils ont approuvé les principes généraux qui y étaient énoncés. On a alors décidé qu'il vaudrait mieux examiner les sujets à huis clos et, en vue de faciliter la discussion, un comité de coordination a été chargé d'amener les divers gouvernements à mettre en commun leurs connaissances et leur expérience pour l'examen de ces questions.

De même, qu'on me permette de rappeler, uniquement à titre de renseignement, que c'est à la suite de la motion que j'avais présentée en ma qualité de premier ministre de l'Ontario,—motion que les délégués à la conférence adoptèrent à l'unanimité,—que fut constitué le comité de coordination composé de représentants de tous les gouvernements, fédéral et provinciaux. Cet organisme entreprit alors l'étude de la vaste série de propositions soumises aux délégués. Il devint bientôt manifeste qu'un grand nombre de données statistiques indispensables à un examen méthodique de ces propositions faisaient défaut.

A la suite de la motion que je présentai, à titre de premier ministre de l'Ontario, on confia à une commission économique fédérale-provinciale composée d'économistes représentant chacun des gouvernements la tâche d'examiner la situation économique complexe que nous devons envisager. Des enquêtes effectuées en août, en novembre et de nou-

veau en janvier, démontrèrent clairement à tous les gouvernements qu'il restait beaucoup à faire avant qu'on pût traduire en chiffres exacts et en termes financiers, la portée des propositions dont la conférence était alors saisie relativement à la santé, à la sécurité sociale et aux placements publics.

Les divers gouvernements proposèrent plusieurs changements qui tous furent mis à l'étude. En ma qualité officielle, je soulignai un point particulier, à savoir que, depuis 1867, jamais les représentants attitrés d'aucun gouvernement n'avaient tenté d'envisager la possibilité d'un remaniement général de notre régime fiscal. La proposition suivante, que j'extrai de ma déclaration sur notre attitude, figurait parmi celles que j'ai formulées:

Immédiatement après la ratification du nouvel accord, le comité de coordination, avec l'aide de la commission économique et des spécialistes qu'on pourrait juger bon de lui adjoindre, entreprendrait une étude approfondie du régime fiscal canadien en vue de le remanier complètement de façon que les pouvoirs fiscaux des gouvernements fédéral et provinciaux soient clairement définis et clairement répartis et que le fardeau du contribuable soit le moins onéreux possible.

C'était là une proposition judicieuse et pratique. De plus, à propos de l'assurance-maladie, j'engageai les délégués à accepter en principe les propositions énoncées, pour les étudier plus tard, avec l'aide du comité fédéral-provincial permanent de coordination et de la commission économique, lorsque nous serions en possession des données statistiques nécessaires. On me permettra de citer un extrait de l'exposé que j'ai fait lors de cette conférence:

Le gouvernement d'Ontario est d'avis qu'il faut établir la collaboration la plus étroite entre le pouvoir fédéral et les gouvernements des provinces en vue de l'exploitation de leurs ressources et du maintien de la production sous toutes ses formes. Il approuve l'idée de retarder des travaux et des placements publics tant que l'entreprise et la production privées peuvent procurer un emploi rémunérateur à toute la population.

J'ai alors insisté sur la nécessité de tenir une conférence fédérale-provinciale au moins une fois l'an, tout en ajoutant qu'à notre avis il serait préférable de tenir une conférence au moins tous les six mois. J'ai dit que nous étions prêts à établir un bureau provincial permanent à Ottawa et j'ai demandé l'institution d'un secrétariat permanent pour la commodité de tous les gouvernements provinciaux afin que ceux-ci puissent continuellement travailler de concert au sein d'une organisation centrale, dans le domaine de leurs communes attributions d'ordre législatif et administratif.

J'ai lu des déclarations aussi étonnantes que celles que je viens de citer et portant que l'Ontario avait refusé de partager sa situation financière favorable avec d'autres